

ANNEXE 2 : Liste des informations à fournir à l'AFB (agents des réserves naturelles) ou au CELRL (gardes du littoral)

1. Information d'état civil : nom, nom de jeune fille, prénom, date de naissance, lieu de naissance (commune et département – avec mention de l'arrondissement pour Lyon, Marseille et Paris), statut (nature du contrat de travail). Si la personne est née à l'étranger, commune et pays de naissance ainsi que filiation (état civil des parents).
2. Informations relatives au poste : fonctions, date de prise de poste, fiche de poste au format .pdf, mentionnant les missions de police judiciaire confiées à l'agent, une fois celui-ci commissionné et assermenté.
3. Photographie au format .jpeg
Ratio largeur / hauteur : 3,5 / 4,5 (format officiel pour les photos d'identité)
Résolution minimale en pixels : Largeur 210 x Hauteur 270
Poids maximal du fichier : 1 Mo
4. Objet de la demande : commissionnement demandé (agent des réserves naturelles / garde du littoral).
5. Adresse mél à laquelle les informations sur l'avancement du processus de commissionnement seront envoyées.
6. Sites d'affectation (réserves naturelles et/ou domaine administré par le CELRL) et coordonnées du service auquel la carte de commissionnement sera adressée.
7. Le cas échéant, demande motivée et visée par la DREAL d'une extension territoriale de la mission de police judiciaire au-delà du territoire d'affectation (*voir modèle en annexe 3*). Pour les réserves naturelles régionales ou de Corse, visa complémentaire du Président du conseil régional concerné ou du Président du conseil exécutif de Corse.
8. La prestation de serment de l'agent au format .pdf, une fois qu'elle a été effectuée.
9. Pour les agents contractuels : nature et durée du contrat de travail.
S'agissant du seul commissionnement en tant qu'agent des réserves : pour les contrats d'une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que pour les contrats saisonniers, il sera fourni la demande motivée visée par la DREAL.